



DELIBERATION

Objet : Projet d'établissement du conservatoire François MAZOYER 2026-2031

Le 15 décembre 2025, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 9 décembre 2025

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Marc MONTEUX, Nicole BRUEL, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Pierre-Julien MARRET, Céline MONTAGNON, Carl INCORVAIA, Pascale DUMAZET, Michèle DUCREUX, Muriel SPADA, Noélia SEGUIN, Marie-Claire GRANGE, Stéphane FAVEYRIAL, Leihla KHEBRARA, Marie MONTET, Ludovic CEYTE, Pascal CAMPEGGIA, Baptiste PEPIN, Bernadette PONSON, Louis BELLE.

Procurations : Monsieur Pascal GALONNET à Monsieur Carl INCORVAIA, Madame Isabelle BOIS à Madame Nicole BRUEL, Monsieur Emmanuel ROBERT à Monsieur François DRIOL, Monsieur Cyrille CHAPOT à Madame Hélène FABRE, Monsieur Ludovic MAGALHAES à Madame MONTAGNON, Monsieur Niyazi KARA à Monsieur Pierre-Julien MARRET, Madame Mauricette MOINE à Monsieur Pascal CAMPEGGIA, Monsieur Ferat AKBAL à Monsieur CEYTE.

Secrétaire : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

Monsieur le Maire expose que le projet d'établissement du Conservatoire est une déclinaison de la politique culturelle de la Ville d'Andrézieux-Bouthéon et s'inscrit dans les orientations et les préconisations nationales publiées par le Ministère de la Culture. Il fixe les orientations pédagogiques et les objectifs pour les 6 années à venir.

Il indique que, réalisé sous l'impulsion de l'Adjointe en charge de la Culture et de la Direction du Conservatoire, et en concertation avec l'équipe pédagogique et le conseil d'Etablissement, il permet de conforter et d'améliorer le Conservatoire dans son action de service public telle que la participation à l'animation de la cité d'une part et d'explorer de nouvelles missions pédagogiques pour maintenir sa place de force de proposition et d'acteur au sein de la politique culturelle de la ville :

- dans l'accompagnement et soutien de la pratique artistique en amateur,
- en tant que partenaire des structures artistiques professionnelles.

Il détaille le projet comme suit :

Il présente un état des lieux permettant de faire le bilan des 5 années écoulées du précédent projet, de fixer des objectifs prioritaires d'évolution, prenant en compte l'identité de l'établissement sur le plan sociologique, économique et culturelle du territoire, ainsi que des différents acteurs et partenaires potentiels tels que :

- Le développement des partenariats avec les établissements culturels de la ville,
- Le développement de certaines disciplines : Jazz, chorale musiques actuelles, département danse.

Chaque année sera l'occasion d'une évaluation qui permettra si besoin, une révision des objectifs en fonction de leurs impacts sur la vie de l'établissement.

Aujourd'hui, le conservatoire nourrit des projets en musique, en danse et en arts plastiques avec les 5 écoles de la ville ainsi qu'avec le professeur chargé de l'option danse du Lycée. Il a noué des partenariats avec toutes les structures culturelles de la Commune.

Il est fortement impliqué sur le territoire pour l'enseignement artistique : il agit en tant que relais d'arrondissement pour le centre du Département, dans le Réseau d'Enseignement Artistique de la Loire (REAL).

Le Conservatoire propose un enseignement diversifié, en partenariat avec de nombreux acteurs de la commune et du département de la Loire. De belles perspectives s'ouvrent à lui. Elles s'appuient sur un établissement moderne, une équipe volontaire et dynamique.

Mieux exploiter ce qui existe, équilibrer les pratiques instrumentales, chorégraphiques ou plasticiennes, développer les projets avec l'éducation nationale, continuer de développer les partenariats avec les établissements culturels de la ville, du département... Ce projet d'établissement doit permettre d'accompagner les nécessaires mutations d'un établissement d'enseignement artistique tout en montrant qu'il n'y a pas de contradiction entre la sensibilisation du plus grand nombre et la formation de qualité d'artistes amateurs, voire professionnels.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'établissement du Conservatoire François MAZOYER 2026-2031 tel que présenté en séance et annexé à la délibération, étant entendu que les objectifs qu'il contient feront l'objet d'une évaluation/révision annuelle.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 16 décembre 2025

**Le Maire,
François DRIOL**



**Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET**

